

**PROCÈS-VERBAL
«23^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE »
DE LA CAISSE DESJARDINS DE LA NOUVELLE-ACADIE
TENUE EN MODE VIRTUEL
LE 1^{er} AVRIL 2025 À 18H30**

Conseil d'administration

Sont présents:

Mme Nathalie Généreux, présidente
Mme Diane Ethier, vice-présidente
M. Benjamin Piquette, secrétaire
Mme Annie Chevrette, administratrice
M. Sylvain Pominville, Directeur général et secrétaire adjoint

Invitée

Est présente :

Mme Annie Landry, adjointe à la direction générale

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 Mot de bienvenue

Mme Nathalie Généreux, présidente, souhaite la plus cordiale bienvenue aux membres et précise qu'il s'agit d'une «assemblée générale annuelle virtuelle» pour la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Acadie.

La présidente déclare que l'assemblée est légalement constituée et ouverte à 18h30 par conférence web.

La présidente mentionne qu'elle agit comme présidente d'assemblée. Elle est assistée dans l'animation et en soutien par :

- Mme Diane Ethier, vice-présidente du conseil d'administration et présidente du comité de gouvernance, d'éthique et de coopération;
- Mme Annie Chevrette, administratrice et présidente du comité de mise en candidature;
- M. Benjamin Piquette, secrétaire du conseil d'administration et président du comité d'audit et de déontologie;
- M. Sylvain Pominville, directeur général et secrétaire adjoint,
- Mme Annie Landry, adjointe à la direction générale.

1.2 Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins

La présidente invite les membres à écouter un message enregistré de M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, pour les membres.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1 Règles pour participer à l'AGA

La présidente invite les membres à écouter un court vidéo pour aider les membres à se familiariser avec la plateforme numérique. Également, quelques informations seront utiles pour faciliter le bon déroulement, les votes en direct et les interactions lors de cette assemblée tenue en mode virtuel.

Précisions importantes sur les membres

La présidente précise que l'assemblée générale annuelle est réservée exclusivement à ses membres.

La présidente fait la lecture de la définition de membre de plein droit. Elle rappelle que seul le membre de plein droit de la Caisse, admis depuis au moins 90 jours, peut proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote en direct ce soir et lors de la période de votation de 4 jours prévue après l'assemblée.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

La présidente mentionne que pour cette assemblée à distance, comme il y aura de la votation en direct, nous devons nommer deux scrutateurs. Elle recommande à l'assemblée de nommer Mme Annie Landry, adjointe à la direction générale et M. Benjamin Piquette, secrétaire du conseil d'administration, à titre de personnes scrutatrices.

Les personnes scrutatrices seront responsables de recueillir les résultats des votes et s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver le résultat du vote secret et confidentiel.

Il est proposé par (*retiré*), appuyé par (*retiré*) et unanimement résolu de nommer Mme Annie Landry et M. Benjamin Piquette comme personnes scrutatrices.

2.3 Adoption de l'ordre du jour

La présidente invite le secrétaire, M. Benjamin Piquette, à nous faire la lecture de l'ordre du jour.

Le secrétaire fait lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par (*retiré*), appuyé par (*retiré*) et unanimement résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle

Comme indiqué dans l'avis de convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site internet de la Caisse. Le procès-verbal a été déposé avec les noms des membres caviardés afin de respecter la protection des renseignements personnels. Puisque vous avez eu l'occasion d'en prendre connaissance, nous n'en ferons pas la lecture ni le résumé. Nous sommes ainsi prêts à en faire l'adoption.

Il est proposé par (*retiré*), appuyé par (*retiré*) et unanimement résolu que le procès-verbal de l'assemblée du 27 mars 2024 soit accepté tel que rédigé.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2024

3.1 Rapport du conseil d'administration

La présidente informe l'assemblée de la composition du conseil d'administration:

Mme Nathalie Généreux, présidente
Mme Diane Ethier, vice-présidente
M. Benjamin Piquette, secrétaire
M. Jonathan Landreville, administrateur
Mme Marie-Pier Quirouet, administratrice
Mme Julie Lachapelle, administratrice
Mme Annie Chevrette, administratrice
Mme Daphné Forest, administratrice
Mme Sophie Racette, administratrice

Ensuite, la présidente adresse son message sur les principales réalisations de l'année financière 2024 et les orientations que la Caisse s'est fixées.

La présidente remercie chaleureusement les administrateurs, les gestionnaires ainsi que les employés sous la direction de M. Sylvain Pominville.

La présidente remercie M. Benjamin Piquette dont le mandat termine ce soir. La présidente prend quelques instants pour le remercier de son implication au cours des 5 dernières années et de son dévouement à titre d'administrateur à la caisse.

Finalement, la présidente remercie nos 7060 membres pour la confiance qu'ils nous témoignent.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

La présidente invite le président du comité d'audit et de déontologie, M. Benjamin Piquette, à nous adresser le rapport du conseil d'administration sur la surveillance des règles déontologiques.

Présentation du rapport sur la surveillance des trois règles déontologiques par le secrétaire.

3.3 Rapport financier

La présidente invite M. Sylvain Pominville, directeur général, à présenter les résultats de la dernière année financière se terminant le 31 décembre 2024.

Le directeur général invite à écouter une courte capsule vidéo portant sur nos résultats.

Le directeur général commente la présentation du rapport financier de la caisse dans le contexte économique ambigu et exigeant que nous connaissons.

M. Sylvain Pominville, directeur général, remercie les employés et les administrateurs pour les résultats qui ne cessent de placer l'intérêt des membres aux cœurs de nos actions.

Le directeur général souligne qu'en mai 2024, Mme Diane Mondor, conseillère en gestion de patrimoine, employée depuis 15 ans a officiellement pris sa retraite. Le directeur général remercie Mme Mondor pour son dévouement et de sa solide expertise pendant toutes ces années. Il lui souhaite tout le succès dans cette nouvelle étape de vie.

Également, le directeur général remercie nos 7060 membres pour leur confiance envers notre caisse année après année.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

La présidente invite la présidente du comité de gouvernance, d'éthique et de coopération, Mme Diane Ethier, à présenter le rapport des engagements de la caisse dans son milieu et de l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu.

Avant de présenter les sommes totales qui ont été investies en 2024 pour soutenir des projets et des initiatives du milieu, la présidente du comité invite à écouter une courte capsule vidéo.

Mme Diane Ethier informe les membres que la caisse détient un plan d'engagement et de proximité. Ce Plan d'engagement et de proximité permet d'évaluer nos priorités d'investissement pour nous assurer que l'engagement de la caisse se traduise par des actions cohérentes avec les besoins des membres et des partenaires de notre communauté.

Mme Ethier informe les membres qu'ils ont été nombreux à participer à notre récente consultation sur AccèsD. C'est, entre autres, grâce à vos commentaires que nous pouvons mieux comprendre vos besoins et vos attentes et ainsi soutenir les initiatives qui vous sont chères.

La présidente du comité informe les membres que les priorités d'investissement sont donc spécifiques à notre Caisse et représentent des enjeux socioéconomiques de notre communauté.

Suivant vos commentaires, Mme Ethier profite pour les informer que dans les prochains mois, la caisse fera un exercice de planification concernant notre engagement dans le milieu. Dans le cadre de cet exercice, nous prendrons le temps de réévaluer nos priorités d'investissements et notre plan d'engagement et de proximité pour les trois prochaines années.

La présidente du comité rappelle aux membres que la Caisse possède une politique d'investissement. Rendue publique sur le site Internet de la Caisse, cette politique vise à assurer la transparence avec les membres et partenaires de l'utilisation qui est faite du FADM, des dons et des commandites.

Elle présente nos priorités d'investissement pour aider les promoteurs et les demandeurs à connaître le type de projets attendus par la Caisse ainsi que le processus de réception et d'analyse des projets.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente invite les membres à faire parvenir leurs questions ou leurs commentaires à l'aide de la boîte de dialogue. Voici un commentaire d'un membre qui a été exprimé :

- Merci à toute l'équipe. Belle rencontre bien animée. Félicitations !

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) VOTE EN DIFFÉRÉ

La présidente invite les membres à écouter une capsule vidéo sur la proposition de partage des excédents annuels et l'élément distinctif de notre coopérative, la ristourne 2024.

La présidente invite M. Sylvain Pominville, directeur général, à présenter la répartition des excédents annuels recommandée par le conseil d'administration et qui est la plus avantageuse pour l'ensemble des membres et totalement conforme aux encadrements applicables.

M. Sylvain Pominville, directeur général, présente le scénario de répartition des excédents annuels recommandé par le conseil d'administration.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Caisse Desjardins de la Nouvelle-Acadie

Aller loin, avec vous

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS

Excédents (déficit) avant ristournes aux membres	3 254 k\$
Virements réglementaires et autres ajustements	492 k\$
• Affectation/utilisation des réserves plus-value ¹	231 k\$
• Autres éléments du résultat	189 k\$
• Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2024	72 k\$
• Ajustement de la ristourne (année précédente)	0 k\$
Solde des excédents à répartir	3 746 k\$
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM	(605) k\$
• Ristourne	(661) k\$
• Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne	151 k\$
• Affectation au FADM	(95) k\$
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)	0 k\$
Affectation à la réserve générale	(3 141) k\$
Solde des excédents à répartir	0 k\$

RÉPARTITION DES RISTOURNES AUX MEMBRES

RISTOURNE VOLUMES ²	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS ET ENTREPRISES	ÉQUIVALENT EN DOLLARS
Comptes		60 k\$
Épargne et placements	0,58 \$	113 k\$
Fonds		29 k\$
Prêts et marges de crédit		233 k\$

RISTOURNE ASSURANCES ³	23 \$/1 000 \$ de prime	82 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT ³	0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets	39 k\$
RISTOURNE PRODUITS ³	Montant de 50 \$ ⁴	94 k\$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE ³	Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions	10 k\$

PROPOSITION DE VERSEMENT POUR L'ANNÉE 2024	Total des ristournes aux membres	660 917 \$
	Fonds d'aide au développement du milieu	95 080 \$

¹ L'affectation à la réserve plus-value réduit les excédents à répartir. L'utilisation de cette réserve augmente les excédents à répartir.
² Soumise au vote lors de l'assemblée.
³ Taux établi par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.
⁴ Montant pouvant atteindre 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Il est proposé par (*retiré*) appuyé par (*retiré*) que le projet de répartition des excédents annuels pour l'année se terminant le 31 décembre 2024 soit soumis au vote après l'assemblée.

Aucune question des membres sur cette proposition.

5.2 Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

La présidente débute en précisant les rôles.

En tant que présidente du conseil d'administration, tel que le prévoit notre règlement, elle informe qu'elle agira comme présidente d'élection.

Et, que M. Benjamin Piquette agira comme secrétaire d'élection.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

Avant d'ouvrir la période d'élection, la présidente invite Mme Annie Chevette afin de nous rappeler la démarche du profil collectif enrichi.

Le conseil d'administration se donne chaque année des cibles de compétences et de représentativité.

Comme recommandé par les autorités réglementaires qui ont aussi des attentes importantes envers Desjardins.

Rapport du comité de mise en candidature

Les membres du comité conviennent de faire le rapport suivant à l'AGA.

Conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de la Caisse, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du lundi 20 janvier 2025 de la façon suivante:

- Affichage dans notre établissement;
- Diffusion sur nos canaux virtuels (notre microsite Internet et notre page Facebook)

Pour l’assemblée générale de cette année, 3 postes sont à combler et la Caisse a reçu 3 candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur de la Caisse et le Code de déontologie de Desjardins.

Profil collectif enrichi – Critères recherchés en 2025

COMPÉTENCES	REPRÉSENTATIVITÉ	AUTRES ÉLÉMENTS DE REPRÉSENTATIVITÉ
DOMAINES ▪ Gestion financière ▪ Communication ▪ Technologie de l’information SECTEURS D’ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ▪ Santé	GENRES ▪ Hommes : 3 GROUPES D’ÂGE ▪ 18-34 ans : 1 ▪ 65 ans et + : 2	SECTEUR GÉOGRAPHIQUE ▪ 1 de Saint-Jacques ▪ 1 de Sainte-Marie-Salomé ▪ 1 autre

Comme indiqué dans l’avis d’appel de candidatures, nous vous rappelons que le conseil d’administration était plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants afin d’enrichir son profil collectif :

- des personnes ayant des compétences dans l’un ou l’autre des domaines suivants : la gestion financière, la communication, et en technologie de l’information;
- des personnes ayant des compétences dans le secteur d’activité économique : de la santé;
- 3 hommes pour atteindre la parité. Les personnes non binaires étaient également invitées à soumettre leur candidature;
- une personne appartenant aux groupes d’âge suivants de 18-34 ans et deux personnes de 65 ans et plus;
- une personne représentant le secteur de Saint-Jacques, une personne de Sainte-Marie-Salomé et une autre personne de l’extérieur;
- une répartition équilibrée entre des administrateurs et administratrices d’expérience et de nouvelles candidatures était souhaitable afin de favoriser une saine continuité de la gouvernance de la Caisse.

Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la caisse et est disponible à la caisse sur demande. Ce document inclut un tableau synthèse des candidatures reçues précisant en quoi chacune d’elles répond ou non aux critères recherchés par le conseil d’administration afin d’enrichir son profil collectif.

5.2.3 Présentation des personnes candidates

Mme Annie Chevrette, présidente du comité, informe les membres qu’avant de procéder à l’élection par acclamation des membres du conseil d’administration, nous vous présentons une courte présentation des personnes candidates.

Voici maintenant toutes les personnes candidates éligibles à la fonction d’administrateur cette année. Par ordre alphabétique de nom de famille :

Mme Daphné Forest
M. Serge Dany Marin

Mme Sophie Racette

5.2.4 Élection par acclamation

La présidente, Mme Nathalie Généreux, informe que nous avons 3 postes à pourvoir au conseil d'administration et nous avons reçu un nombre de candidatures égal au nombre total de postes à combler.

Dès maintenant, nous pouvons déclarer élus en tant que membres du conseil d'administration les personnes suivantes :

Mme Daphné Forest
M. Serge Dany Marin
Mme Sophie Racette

Félicitations à vous trois !

5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

La présidente précise aux membres qu'il y a 1 vote à enregistrer après l'assemblée, soit :

- la proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes.

La présidente rappelle quelques éléments :

- Seuls les membres de plein droit admis depuis 90 jours et plus pourront voter;
- La réécoute de notre assemblée sera possible par le biais du bouton «Voter à l'assemblée générale» dans AccèsD ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse.

Toute la documentation de référence est disponible sur le site internet ou sur demande auprès de la Caisse.

Il y aura 2 moyens simples de voter, soit par AccèsD Internet ou AccèsD mobile. Pour voter, rendez-vous sur AccèsD et cliquez sur le bouton «Voter à l'assemblée générale»;

- Pour être habilités à voter, vous devez d'abord être inscrits au service AccèsD;
- Les membres qui n'ont pas AccèsD auront la possibilité d'utiliser la borne de votation, dès l'ouverture de la caisse, le mercredi 2 avril 2025.

Ouverture de la période de votation en différé pour les 4 jours

La période de votation débute dès la fin de la présentation de ce soir et sera ouverte pour les quatre prochains jours, soit jusqu'à 23h59, le samedi 5 avril 2025.

Précisions sur l'annonce des résultats

La présidente précise aux membres sur l'annonce des résultats de vote :

- Les résultats demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement.
- Puis dans les 48 heures suivant la fin de la période de votation de 4 jours, la Caisse sera informée des résultats des votes qui seront publiés sur le site internet et disponibles auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle du 1^{er} avril 2025, à moins d'un vote négatif.
- Si jamais il y a un vote négatif sur la proposition, l'annonce du résultat de votre ne mettra pas fin à l'assemblée, cette dernière sera ajournée et sera reprise au cours des prochains jours. Vous serez alors invités à voter sur

une nouvelle proposition qui sera soumise pour une nouvelle période de votation. Le versement de la ristourne sera donc retardé.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

La présidente informe les membres que nous avons 4 prix de présence à gagner d'une valeur de 75\$ chacun.

Les prix consistent en certificat-cadeaux :

- 1 certificat-cadeau de Cochon Cent Façons
- 1 certificat-cadeau Rendez-vous cochon
- 1 certificat-cadeau La Ferme Levasseur Desmarais
- 1 certificat-cadeau Lafortune Traiteur

La présidente remercie tous les membres de leur participation à cette assemblée générale annuelle.

La présidente remercie ceux qui l'accompagnaient ce soir pour le bon déroulement de l'assemblée.

La présidente remercie les administrateurs et le personnel pour leur engagement au quotidien pour toujours mieux servir les membres.

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare l'assemblée levée à 19h35.

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À l'issue de la période de votation auprès des membres, et à la suite des réécoutes de l'assemblée, voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le conseil d'administration :

Proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes

139 participants au vote.

92.42 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est adoptée.

L'élection des membres du conseil d'administration

Élus par acclamation

Mme Daphné Forest
M. Serge Dany Marin
Mme Sophie Racette

Les résultats des votes en différé ayant été publiés sur le site internet de la caisse, l'assemblée générale annuelle est officiellement levée le 8 avril 2025, à 12h04.

SECRÉTAIRE

PRÉSIDENTE

BENJAMIN PIQUETTE

NATHALIE GÉNÉREUX